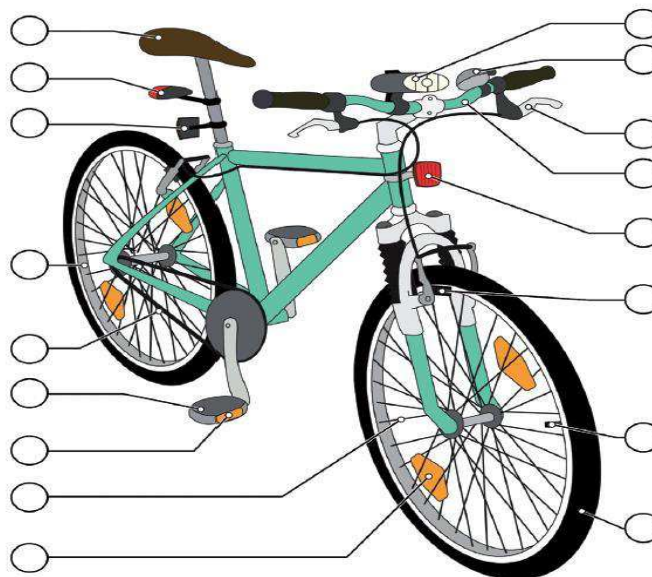




1 Écris le numéro qui correspond à chaque équipement du vélo et colorie la pastille ronde en **rouge** lorsqu'il s'agit d'un équipement obligatoire.

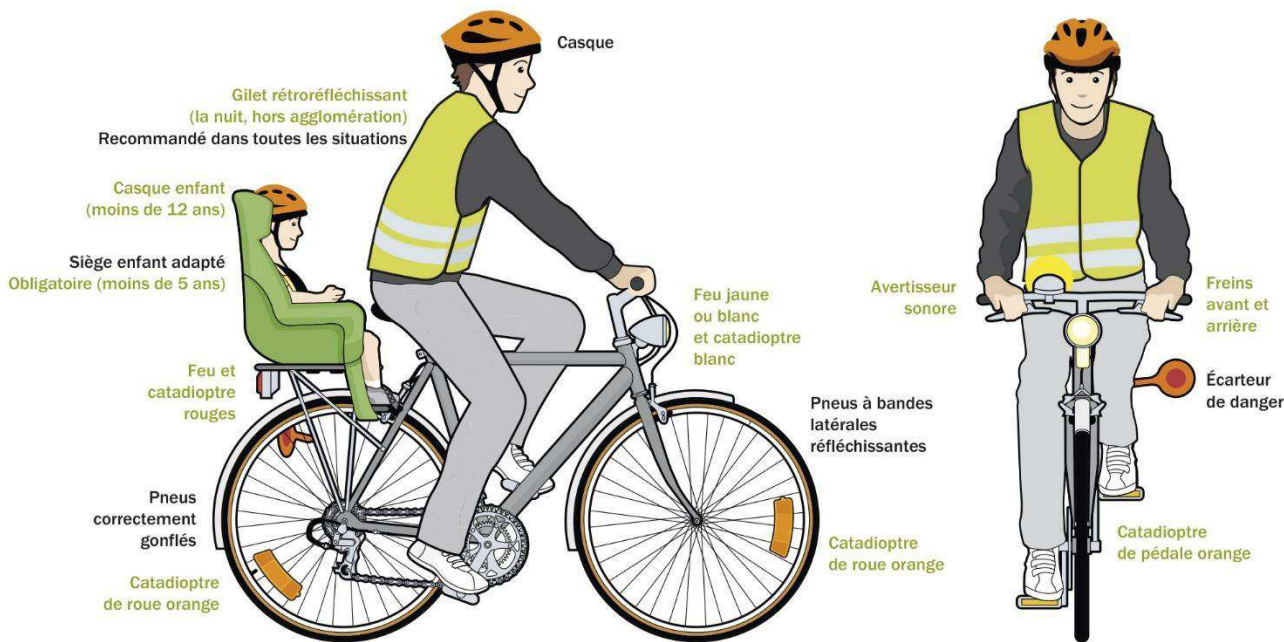
S'entraîner

- 1- Chaîne
- 2- Dispositif réfléchissant blanc
- 3- Dispositif réfléchissant orange visible latéralement
- 4- Dispositif réfléchissant orange visible de l'avant
- 5- Dispositif réfléchissant rouge
- 6- Feu blanc ou jaune
- 7- Feu rouge
- 8- Guidon
- 9- Jante



- Poignée de frein - 10
- Patin de frein - 11
- Pédale - 12
- Pneu - 13
- Rayon - 14
- Selle - 15
- Sonnette - 16
- Valve - 17

Équipements obligatoires / Équipements recommandés



JE RETIENS :

ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES SUR UN VÉLO POUR CIRCULER SUR LA ROUTE

deux freins avant et arrière
un feu avant jaune ou blanc
un feu arrière rouge
un avertisseur sonore
des catadioptres (dispositifs rétroréfléchissants): de couleur rouge à l'arrière, de couleur blanche à l'avant, de couleur orange sur les côtés et sur les pédales
le port d'un gilet rétroréfléchissant certifié est obligatoire pour tout cycliste (et son passager) circulant hors agglomération, la nuit, ou lorsque la visibilité est insuffisante (brouillard, pluie...)
un casque attaché pour les enfants de moins de 12 ans, qu'ils soient conducteurs ou passager (depuis le 22 mars 2017)

Il est interdit de rouler à vélo sur les trottoirs sauf pour les enfants de moins de 8 ans.

Le cycliste doit respecter les panneaux et feu tricolore.

La signalisation verticale - Les panneaux

Formes et couleurs	significations

Danger particulier	

A retenir :

- Un panneau en forme de triangle annonce un danger.
- Un panneau en forme de cercle indique une ou une
- Un panneau en forme de carré donne une

Marquage	Signalisation verticale éventuelle	schéma	désignation
«STOP»			Arrêt à l'intersection
«Cédez le passage»			Cédez le passage à l'intersection. Signal de position

Panneaux d'interdiction



Sens interdit à tout véhicule



Interdiction de tourner à gauche à l'intersection



Interdiction de dépasser sauf les deux-roues



Accès interdit aux piétons



Stationnement interdit



Accès interdit aux vélos

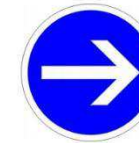


Limitation de vitesse (maximum à ne pas dépasser)



Fin de toutes les interdictions signalées

Signalisation d'obligation



Obligation de tourner à droite avant le panneau



Contournement obligatoire par la droite



Piste ou bande obligatoire pour les vélos



Chemin obligatoire pour piétons

Signalisation d'indication



Circulation à sens unique



Impasse



Paiement auprès d'un péagiste



Piste ou bande cyclable conseillée et réservée aux vélos



Début d'une section d'autoroute



Risque d'incendie



Poste d'appel d'urgence



Installation accessible aux personnes handicapées

Signalisation de danger



Virage à gauche



Chaussée glissante



Passage à niveau muni de barrières



Endroit fréquenté par des enfants



Passage pour piétons



Autre danger (précisé ou non par un panneau)



Passage d'animaux domestiques



Passage d'animaux sauvages